



Appel décision prud'homale

Par vainqueur, le 31/10/2013 à 16:01

Bonjour, Je viens d'avoir le prononcé dans la délibération d'un jugement au Conseil des Prud'hommes qui annule en premier ressort mon "licenciement pour faute sérieuse...." et, admet toutes les conclusions de l'avocat, à savoir indemnités, frais....etc.

Au cas où l'employeur ferai Appel de la décision dans le mois qui suit la notification de la décision du conseil, je voudrais connaître les grandes lignes de cette procédure en Appel.

- Comment m'y prendre tenu que je ne voudrais pas payer de nouveaux honoraires ?

Le dossier est-il le même présenté que celui au Conseil des Prud'Hommes ?

Si, je perds en Appel, devais-je régler tous les frais de justice et les honoraires de la partie adverse ?

Merci de me guider

XXXXXXXXXXXX